



ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné·e,

Mme/M. :

Né·e le :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure* » pour lesquelles leurs organisateur·rice·s ont adressé à l'autorité administrative compétente « *une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L.211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er} du présent décret* » et l'article 4 –5° prévoyant une dérogation pour « *participation à des rassemblements, réunions sur la voie publique qui ne sont pas interdits en application de l'article 3* » .

○ Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera **ce mardi 6 avril 2021 : rassemblement à 10h30 au Monument aux morts à Bagnols-sur-Cèze.**

Fait à :

Le 6 Avril 2021 à h

Signature